Municipalité de Sainte-Barbe

Communiqué

Pour diffusion immédiate

La Municipalité de Sainte-Barbe vous informe concernant la présence de plomb dans l'eau potable

Sainte-Barbe, le 30 octobre 2019 – Suite aux récents reportages parus dans différents médias dans les dernières semaines sur la présence de plomb dans l'eau potable et ses effets néfastes sur la santé, la municipalité de Sainte-Barbe tient à rassurer ses citoyens.

En vertu du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), la municipalité est tenue de prélever annuellement 5 échantillons d'eau différents dans des endroits susceptibles de contenir du plomb. À ce jour, tous les échantillons d'eau prélevés par la municipalité ont eu des résultats de teneur en plomb sous la limite de détection des laboratoires accrédités. En d'autres mots, la présence de plomb dans l'eau de l'aqueduc de la municipalité est à toute fin pratique inexistante.

Il est important de comprendre que le plomb ne provient pas en tant que tel de l'eau produite, mais des entrées de services, des conduites ou des soudures faites en plomb. Depuis 1980, il est formellement interdit par le code de plomberie d'installer des entrées de services ou des conduites avec ce type de matériaux. Puisque le réseau d'aqueduc de la municipalité est récent, nous ne rencontrons pas de problématiques avec le plomb.

- 30 -

Source : Chantal Girouard,
Directrice générale/secrétaire-trésorière
Municipalité de Sainte-Barbe
470, chemin de l'église, Sainte-Barbe, Qc. J0S 1P0
450-371-2504
c.girouard@ste-barbe.com
www.ste-barbe.com